



Avec le soutien de la FCI

# Règlement

pour le

## Junior Open Agility World Championship (JO AWC)

Le JO AWC est une compétition d'Agility, officiellement soutenue par la FCI, basée sur le Règlement d'Agility de la FCI de 2018. C'est une compétition ouverte à tous les chiens, qu'ils aient ou non un pedigree. Chaque chien doit disposer d'un carnet de travail émis par une organisation canine nationale (OCN) membre de la FCI, ou d'une organisation canine qui travaille en étroite collaboration avec la FCI. Toutes les OCN de la FCI ou organisations canines travaillant en étroite collaboration avec la FCI sont invitées à y participer.

Tous les concurrents doivent être des citoyens du pays qu'ils représentent, ou doivent y avoir leur résidence légale. Les conducteurs ayant une double nationalité ne peuvent s'inscrire que sous l'une d'entre elles.

Pour chaque chien inscrit, il faut présenter un carnet de travail ou une licence émise par l'OCN de la FCI dont il dépend, ou par une organisation canine qui travaille en étroite collaboration avec la FCI. Tous les chiens doivent être âgés de 24 mois ou plus le jour de la compétition. Chaque conducteur peut concourir avec 4 chiens maximum.

Chaque OCN a le droit de nommer des concurrents et de les inscrire auprès de l'organisateur, au plus tard le 31 mai 20XX.

Le chef d'équipe de chaque pays enverra à l'organisateur un email d'information, après quoi il recevra une confirmation d'inscription et un formulaire d'engagement.

Si les pays optent pour un processus de sélection, il doit être ouvert à tous les chiens (avec ou sans pedigree).

Chaque pays peut inscrire 28 chiens au maximum, avec un maximum de 12 chiens par catégorie. Le pays organisateur a le droit d'inscrire une équipe supplémentaire dans chaque catégorie de taille.

Les vainqueurs (même binôme chien-conducteur) de la catégorie « individuel » (L – M - S) du précédent JO AWC a le droit de s'inscrire pour défendre son titre. Ces chiens seront simplement ajoutés au nombre de chiens autorisé pour leur pays.

Un pays a le droit de dépasser son quota et les chiens dépassant le nombre maximum fixé seront ajoutés à la liste d'attente. À l'expiration de la date de clôture des inscriptions, les organisateurs peuvent choisir parmi les chiens de la liste d'attente. Ne seront inscrits par les organisateurs que des chiens figurant déjà sur la liste d'attente.

Le nombre maximum d'inscriptions est de 700 (300 dans la catégorie Large).

Les noms des 3 ou 4 chiens composant chaque équipe doivent être envoyés avant le 15 juin 20XX au plus tard. Après cette date, l'organisateur distribuera dans de nouvelles équipes les participants restants ne faisant partie d'aucune équipe.

Le prix de l'inscription s'élève à 30,00 € en individuel ou par équipe, à 45,00 € pour une participation aux deux compétitions.

## **Catégories du JO AWC**

- U12 - moins de 12 ans
- U15 - de 12 à 14 ans
- U19 - de 15 à 18 ans

C'est l'année d'anniversaire du conducteur qui est prise en compte, pas sa date de naissance.

## **JO AWC - individuel**

La compétition en individuel est organisée dans les catégories Large, Medium et Small, distribuées en U12, U15 et U19.

Il y a deux tours (saut et Agility). Le second tour se déroule dans l'ordre inverse, d'après les résultats du premier tour. Le vainqueur est celui qui a obtenu le meilleur score total des deux tours ; il se voit décerner le "JO AWC 20XX Winner" U12, U15 ou U19, respectivement, dans chaque catégorie de taille.

## **JO AWC - par équipe**

La compétition par équipes (mix U12, U15 et U19) est organisée dans les catégories Large, Medium et Small. Dans chaque catégorie, les équipes se composent d'au minimum 3 et d'au maximum 4 chiens.

Il y a deux tours : le premier est dédié au saut et le second, à l'Agility. Les 3 meilleurs scores de chaque équipe seront pris en compte. L'équipe ayant obtenu le meilleur score total remportera le titre de "JO AWC 20XX Winner in Team", et ce dans les trois différentes catégories de taille.

## **Contrôle vétérinaire et d'identité**

Lors de l'appel, l'identité de chaque chien sera vérifiée. Tous les concurrents doivent remettre un carnet de travail, ou une licence émise par une OCN. Chaque concurrent remettra un document comportant sa photo et sa date de naissance.

Les chiens rejetés à la suite du contrôle vétérinaire ne sont autorisés à participer ni à l'entraînement, ni à la compétition.

Tous les chiens S et M n'ayant pas été mesurés lors de précédents Championnats du Monde, d'Europe ou lors d'un Junior European Open seront mesurés afin de vérifier s'ils ont été inscrits dans la catégorie correcte. Les chiens inscrits dans une catégorie erronée seront retirés de la compétition.

## **En outre**

Pendant les entraînements, il n'est pas possible de réinstaller les obstacles ; ces derniers peuvent cependant être adaptés aux différentes catégories de taille.

Après chaque tour, le numéro de micropuce du chien sera vérifié.

**Ce règlement a été approuvé par le Comité Général de la FCI en mars 2019, à Côme (Italie), en septembre 2019 et en octobre 2019.**